

Conférence de presse du 6 janvier 2010

L'économie soutient l'adaptation du taux de conversion LPP

Seul le texte prononcé fait foi

Garantir le deuxième pilier, éviter les hausses de cotisation

Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam

Le taux de conversion LPP dépend pour l'essentiel de deux facteurs: l'espérance de vie et les rendements attendus du placement du capital vieillesse selon des hypothèses réalistes. Si l'on examine l'évolution de ces deux facteurs, force est de constater qu'une adaptation du taux de conversion se révèle indispensable.

L'espérance de vie ne cesse d'augmenter, les avoirs de vieillesse doivent donc couvrir les besoins sur une plus longue période. Le niveau des taux d'intérêt est aujourd'hui très bas, les marchés des actions sont extrêmement volatils et n'ont plus guère été rentables depuis le début du millénaire. Excellente année en matière de placements, 2009 – dont les valeurs sont statistiquement aberrantes – ne doit pas nous induire en erreur.

Le fait est que les marchés des capitaux, en moyenne sur les dix dernières années environ, ne produisent plus du tout les rendements nécessaires au maintien du niveau de prestations actuel. D'un point de vue économique, une adaptation du taux de conversion paraît donc impérative. Vouloir empêcher cette correction revient à mettre la stabilité du deuxième pilier en danger, de manière inconsidérée et irresponsable.

Nécessité d'un changement de paradigme dans les assurances sociales

Laisser le taux de conversion fixé au niveau prescrit par la législation en vigueur causerait de graves difficultés financières à la plupart des caisses de pension. Tôt ou tard, des hausses de cotisation seraient inévitables. L'usam s'y oppose catégoriquement, notamment parce que l'Etat social exigera de toute façon d'énormes sacrifices de la part des cotisants et des contribuables au cours des prochaines années.

Le relèvement du taux de TVA en faveur de l'assainissement de l'assurance-invalidité a déjà été accepté. L'assurance-chômage voit s'accumuler des montagnes de dettes ; des hausses de cotisations semblent inéluctables. L'évolution démographique va prochainement plonger l'AVS dans les chiffres rouges. Les primes d'assurance-maladie continuent de fortement augmenter. Le régime des allocations pour perte de gain, l'assurance-accidents et les assureurs d'indemnités journalières en cas de maladie connaissent également des difficultés financières. D'après nos calculs, que jusqu'ici personne n'a contestés, la TVA devrait être relevée de 6% supplémentaires au cours des années à venir uniquement pour maintenir le niveau de prestations actuel et financer les appétits en matière de politique familiale. De tels sacrifices ne peuvent être exigés ni de l'économie, ni de la population active.

Fort de ce constat, l'usam appelle donc à un changement rapide de paradigme. Si le financement des assurances sociales a jusqu'ici toujours été aménagé en fonction d'exigences croissantes, il faut désormais opérer dans le sens inverse : le niveau des prestations doit à l'avenir s'adapter aux moyens disponibles. En ce qui concerne le deuxième pilier, ce changement de paradigme peut intervenir de façon relativement indolore, puisque l'adaptation proposée du taux de conversion est modérée et que les objectifs de prestations fixés dans la constitution ne sont pas remis en question.

Attentes de rendements irréalistes

Un taux de conversion minimal de 6,8%, tel que décidé par le Parlement lors de la première révision LPP, implique un rendement d'au moins 4,5%. Dans le contexte actuel, de tels rendements sont irréalistes. Dans le meilleur des cas, ils ne peuvent s'obtenir que par l'intermédiaire de placements hautement spéculatifs et de stratégies de placement extrêmement risquées. Pour le deuxième pilier, qui doit miser sur la sécurité et la stabilité et garantir des prestations à long terme, de telles stratégies sont totalement inappropriées.

L'opposition des milieux de gauche et des syndicats à l'adaptation du taux de conversion m'est incompréhensible. Leur référendum contraint les caisses de pension au capitalisme de casino, qu'ils ne cessent par ailleurs de diaboliser. Récemment, ils stigmatisaient encore les anciens responsables d'établissements financiers ayant fait faillite ou se trouvant en difficulté, les accusant d'avoir pris de trop grands risques. Et maintenant, ils veulent forcer les responsables des caisses de pension à recourir à des pratiques tout aussi périlleuses.

Le fait que les milieux de gauche et les syndicats se dressent contre les mesures d'assainissement dans le deuxième pilier tout en empêchant simultanément de fixer les paramètres de manière à prévenir les situations de sous-couverture est pour moi lui aussi contradictoire. Les défenseurs du référendum contre l'adaptation du taux de conversion exigent un droit garanti par l'Etat d'obtenir un menu à cinq plats au prix d'une simple assiette du jour – ce que personne ne peut offrir.

OUI à l'adaptation modérée du taux de conversion

Un taux de conversion trop élevé pose en particulier problème aux assureurs-vie du fait des garanties assurées et de la sévérité des réglementations. Si le taux de conversion demeure au niveau actuel, je n'exclus pas qu'une partie au moins des assureurs-vie se retirent de ce marché. Ce qui, aux yeux de l'usam, ne manquerait pas d'engendrer de graves problèmes, de nombreuses PME n'ayant aucune alternative valable aux assureurs-vie. Relevons en outre que beaucoup d'entre elles sont satisfaites de l'offre des compagnies d'assurance et apprécient d'y trouver une offre complète – ce qui leur permet d'alléger leurs charges administratives. Les petites et micro-entreprises présentant une évolution des risques défavorable n'auraient, au cas où les compagnies d'assurance se retireraient du marché, plus aucun autre choix que l'affiliation à l'institution supplétive, qui vu sa combinaison de risques défavorable ne peut offrir qu'un minimum de prestations à un prix nettement supérieur. Nous ne voulons pas imposer cette voie aux 300 000 PME que représente l'usam.

L'adaptation du taux de conversion décidée par le Parlement est modérée et garantit que le deuxième pilier puisse continuer d'assurer un niveau de prestations élevé. D'un point de vue économique, ce pas est tout simplement inévitable. Dès lors, l'Union suisse des arts et métiers usam recommande aux citoyennes et citoyens de voter OUI le 7 mars prochain – et ce dans leur propre intérêt.